

LE CONFÉDÉRÉ

ORGANE DES LIBÉRAUX VALAISANS

PARAISANT A MARTIGNY LE MERCREDI ET LE SAMEDI

ABONNEMENTS

SUISSE : Un an fr. 6.50 (avec *Bulletin officiel* fr. 8.50)

(Abonnements pris à la poste, 20 ct. en plus)

ETRANGER : 15 fr. par an (avec *Bulletin* 18 fr.)

RÉDACTION et ADMINISTRATION à MARTIGNY

Compte de Chèques postaux II c 58

Joindre 20 ct. en timbres-poste à toute demande de changement d'adresse

ANNONCES

Canton : 15 ct. ; Suisse : 25 ct. ; Etranger : 30 ct. la ligne
RÉCLAMES : 50 ct. la ligne ou son espace

S'adresser à **Publicitas**, Société anonyme suisse de Publicité
ou à l'Administration du *Confédéré*

Genève et la Société des Nations

Si, comme on l'annonce, c'est la plus grande ville de la Suisse Romande qui doit être choisie comme siège de la Société des Nations, il convient de considérer que son passé lui a créé des titres nombreux et extraordinaires à cette préférence.

Genève n'est pas seulement le berceau de la Croix Rouge, comme on a eu tant d'occasions de le rappeler pendant cette longue guerre, elle fut aussi, par le procès des Alabama, celui de l'Arbitrage International. Et au moment où l'Agence des prisonniers de guerre, qui est en grande partie l'œuvre du président actuel de la Confédération, s'apprête à clore ses portes, l'on peut dire qu'un gros diamant vient de s'ajouter à ce collier dont nous ne mentionnons que les joyaux les plus apparents. Car il en est d'autres qui scintillent aussi. Bien avant ce Henri Duntant dont une visite sur le champ de bataille de Solferino devait faire le promoteur et le père véritable de la Croix-Rouge, Genève avait produit un certain Jean-Jacques Rousseau, mille fois plus célèbre et non moins malheureux dans ses vieux jours, qui, pour consacrer dignement sa vie à la vérité — *Vitam impendere vero*, — fut, en 1761, l'un des premiers apôtres de la paix perpétuelle. L'on ne saurait énumérer toutes les qualités que cette ville, si longtemps isolée et en lutte continue entre le royaume de France, le duché de Savoie et la république des Suisses, s'est acquises à la cause de la pacification. Ajoutons que plus qu'une autre elle avait, lors de la déclaration de guerre à la Prusse par Napoléon III, en 1870, blâmé ce geste présomptueux et inconsidéré du neveu du grand conquérant. Par un mouvement que les protagonistes de l'Allemagne actuelle ont feint de déclarer inconséquent, mais où se révèle plus que jamais son esprit de justice et l'équilibre de son sens moral, elle s'est, dès le premier jour d'août 1914, avec une unanimité plénière et solennelle, attachée à flétrir les projets odieux de l'Allemagne.

En 1870, l'on avait pu croire qu'en désapprouvant la politique française, la « Rome protestante » penchait par un instinct de sympathie vers l'hégémonie de la Prusse luthérienne. L'ensemble avec lequel elle embrassa la cause de la France dès la première étincelle qu'allait déterminer l'incendie de 1914 et cela plusieurs jours avant que la nation anglicane eût pris son parti dans le conflit, atteste l'erreur de ce premier jugement.

Sans doute, dans le désarroi du premier instant, il y eut quelques financiers engagés du côté de l'Allemagne, quelques commerçants intéressés, qui essayèrent d'opiner en faveur de ceux qu'ils supposaient déjà les maîtres du Monde. Leurs voix s'éteignirent sous les huées d'un peuple irrité. Bien plus, des professeurs genevois apparentés de l'autre côté du Rhin furent chassés de leur chaire pour avoir tenté d'excuser ou d'atténuer le plus grand crime de l'histoire. Un vieillard jusque-là vénéré, président d'une association scientifique, dut fuir en tremblant l'estrade d'une salle de conférence où, sans méchante pensée peut-être, mais avec trop de sérénité d'âme, il s'était attaché à expliquer les destructions de Louvain.

Cette sûreté de jugement, cet ensemble de conscience et de perception, cette promptitude à se déterminer entre le juste et l'injuste, ces lointaines et nombreuses traditions d'attachement à la grande idée de la paix perpétuelle ont dû persuader au Monde que nulle part l'arche sainte de la Société des Nations ne serait en meilleure garde que sur les rives de notre lac et de notre fleuve.

Ce choix serait de plus un grand honneur et un avantage immense pour la Suisse. Certainement, nos grandes villes ne sont pas que d'anciennes alliées, elles demeurent des rivales. Mais il faut bien convenir, une fois Lausanne exceptée, qu'elles ne se sont vraiment pas signalées, dans ces temps derniers, par une vision nette des faits de l'histoire ni par une interprétation bien claire de leur sens, de leur portée morale et de leurs répercussions à travers l'avenir.

Elle serait encore, cette désignation de la plus grande cité de la Suisse française, un hommage à la droiture dont a fait preuve le peuple de nos cantons occidentaux vis-à-vis de la grande cause de l'Entente souvent contre le gré de ses élus et de ses conseils directeurs. Dans les premières années du conflit notamment, sa voix a été couverte, étouffée, accueillie par des signes de dédain, sans qu'aujourd'hui encore ceux qui, alors, épuisèrent le bagage de leurs sarcasmes sur nos têtes, aient la conscience de reconnaître leur aveuglement.

Peut-être ceux-ci se rendraient-ils enfin compte que leur rôle est désormais dans le silence et l'oubli, si la reconnaissance universelle venait à se fixer sur ce petit peuple romand de 800,000 âmes à peine qui, trompé, molesté, jugulé, n'a cessé de croire au retour de la liberté et de la vérité. L. C.

Aucune correspondance n'est insérée par la Rédaction du *Confédéré*, si elle n'est accompagnée d'une lettre portant la signature de l'auteur.

La situation à l'extérieur

Le bolchévisme

Le comte Carolyi dont la défection a déterminé la volte-face de la Hongrie est bien payé de sa défection. Il a dû s'évader de Budapest avec, dit-on, le désir de se fixer en Suisse.

Arrivé samedi matin à Vienne, il est descendu dans un hôtel, mais son arrivée a été rapidement connue. Le comte Salm-Hochstraten l'a attendu dans la soirée avec deux témoins et, au moment où Carolyi sortait, Salm s'est approché et lui a donné deux soufflets retentissants avec ces mots : « Voici le salut que t'envoie le front sud-ouest ». Le public a pris parti contre Carolyi qui a disparu au plus vite. On dit que Carolyi a provoqué Salm en duel.

Pendant ce temps M. Bela Kun déclare à un journaliste allemand :

Notre point de vue est la nationalisation du sol et nous pensons la réaliser le plus rapidement possible en épargnant les petits propriétaires fonciers. Les paysans hongrois, surtout les éléments démocratiques, veulent considérer la terre avant tout comme instrument de production. Si, par une exploitation en commun, ils peuvent améliorer leur situation, ils deviendront certainement les meilleurs appuis de notre régime. Les paysans s'annoncent en masse dans l'armée rouge, de même que les prolétaires industriels.

Sur l'attitude future de la Hongrie vis-à-vis de l'Allemagne, M. Bela Kun a répondu :

Je déclare expressément que nous nous plaçons sur le terrain de la solidarité des intérêts du prolétariat du monde entier. Notre politique extérieure est la véritable politique de paix. Elle s'appuie sur la base de la communauté d'intérêts des classes productrices. Je crois que l'Allemagne, où le prolétariat constitue la majorité de la population, sera à l'avenir notre meilleure amie.

En ce qui concerne l'Entente :

Nous voulons la paix, afin de pouvoir édifier le socialisme constructif. Nous avons beaucoup appris des ouvriers français et anglais et nous leur en sommes reconnaissants. Nous attendons aussi d'eux une solidarité telle que celle que nous voulons manifester pour eux.

Par contre, on continue d'annoncer de différentes régions de l'ancien empire des tsars des défaites des bolchévistes. Il va sans dire qu'il faut en prendre et en laisser.

Autour de la Conférence

La commission financière spéciale allemande est arrivée mardi matin à Pont-Ste-Maxence, dans le département de l'Oise, par l'express

pour un cendrier ?

Brigard ne répondit rien. Il s'accroupit contre le parapet. La voix continuait au-dessous :

— On ne peut plus prendre sa petite friture, tranquille maintenant ?

Brigard n'hésita plus. Il prononça :

— Claude Garancier.

C'était Claude, en effet, Claude qui, à son amour du canotage, joignait une passion malheureuse pour la pêche. Et, ce soir-là, il n'avait pu résister au désir d'aller pêcher une friture en pleine Seine, pour mademoiselle Julienne Fourmont. Le brave garçon regretta aussitôt d'avoir crié ; il fit reculer doucement son canot et resta quelques minutes sous le pont. Puis, comme il n'entendait plus aucun bruit, il se hasarda et quitta l'arche qui l'abritait. Mais, par mesure de précaution, il longea le pont, de façon à ressortir par une autre arche.

— Zéphirin a raison, se disait-il, on n'est jamais trop prudent. Il suffirait d'un mauvais hasard...

Il s'éloigna un peu et regarda. Il ne vit personne. Avec quelle rapidité il aurait filé et gagné Suresne, s'il avait su que Brigard, laissant à peine dépasser sa tête au ras du parapet, ne perdait pas un de ses mouvements !

Après s'être un peu promené, Claude finit par aborder. Quand il sauta à terre, Brigard, rampant pour ainsi dire contre la berge, n'était qu'à une légère distance de lui. Le misérable ne put retenir un cri de joie. Un homme venait à la rencontre de

de Cologne. Les huit membres de la commission étaient accompagnés par un lieutenant de gendarmerie et un lieutenant de génie. Sur le quai, les officiers français quittèrent les délégués après l'échange de saluts courtois ; l'arrivée, tenue secrète, passa inaperçue de la population.

Les délégués allemands sont allés en automobile au château de Plessis-Villette, édifice superbe avec parc magnifique, où ils séjourneront. L'accès du château est sévèrement interdit et des sentinelles baïonnette au canon en gardent les entrées.

On a annoncé que Foch, qui se rencontrerait mercredi à Spa avec Erzberger, indiquerait à son interlocuteur que l'Entente, usant des droits que lui confère l'armistice, exige l'ouverture de Dantzig aux divisions de Halber. Il lui assignerait un délai de 48 heures pour répondre.

Tout confirme l'impression que l'Allemagne ne s'obstinera pas dans sa résistance à propos du débarquement des Polonais à Dantzig.

Les journaux français critiquent les suggestions qui ont été émises ces jours derniers pour la solution de la question du bassin de la Sarre, à savoir la concession pour la France, le droit d'exploiter les mines avec une sorte d'hypothèque complémentaire à son profit et l'institution possible d'un mandat de la Société des nations.

Chambres fédérales

Lundi, le Conseil national a repris l'examen des comptes de mobilisation pour 1914 et 1915.

L'approbation, demandée par M. Motta, est votée par 65 voix contre 7.

Le Conseil discute le projet d'imposition du tabac. M. Sigg demanda le monopole, mais plusieurs orateurs font ressortir que le monopole a déjà été repoussé par les deux Chambres et qu'on ne peut revenir sur cette décision.

La discussion sur ce chapitre se poursuit durant toute la séance de mardi matin. Un grand nombre d'orateurs prennent la parole. M. Chuard comme représentant d'une région où se cultive le tabac considère qu'il faut maintenir libre la production indigène, quitte à l'imposer, et finit par se rallier à une proposition de M. Grand demandant que la culture indigène ne soit pas restreinte ; mais celle-ci est rejetée.

D'autres orateurs s'ingénient à rechercher l'affectation de l'imposition nouvelle.

Par 51 voix contre 49, une proposition est votée d'affecter une partie du produit de l'impôt à la lutte contre la tuberculose.

Nous avons déjà donné le résumé de l'in-

Claude. Il ne distingua pas son visage ; mais il devina bien que ce ne pouvait être que Serge. D'ailleurs, leur conversation le renseigna tout de suite.

— As-tu fait une bonne pêche ? demanda le nouveau venu.

— Magnifique, mon cher ; une vingtaine de goujons, des ablettes, et une petite carpe...

— Pour un homme recherché par toute la police, c'est gentil. Mes compliments !

— Mon brave Serge, la police ne retrouve pas les pistes sur l'eau ; ça ne laisse pas de trace. Tu vois que nous ne serions nulle part aussi tranquilles, aussi en sûreté que dans ce pays, et que nous pouvons y attendre le jour de notre procès.

Serge changea de ton ; il répondit très gravement :

— Nous n'attendrons peut-être pas jusque-là.

— Tu as donc appris quelque chose de nouveau ? fit Claude, étonné.

— Non. Mais, ce soir, quand tu m'as eu quitté, j'ai longuement réfléchi, j'ai tout examiné... Il y a réellement, dans cette affaire, de bien curieuses coïncidences... Cependant cela est si terrible d'accuser sans preuves, et j'ai tant souffert pendant mon emprisonnement, que j'hésite avant de soupçonner sérieusement...

Claude l'interrompit brusquement :

— C'est le soupçon qui avait déjà traversé ta tête et qui te revient ?

FEUILLETON DU CONFÉDÉRÉ

Reproduction autorisée aux journaux ayant un traité avec M. Calmann-Lévy, éditeur à Paris

AVENTURES PARISIENNES

52

La Mèche d'or

par

PIERRE SALES

Une heure après, il arrivait à Asnières et gagnait immédiatement la Seine, en se disant :

— C'est du côté de l'eau que je les découvrirai... Des canotiers...

Il marcha assez longtemps au hasard, regardant les rares passants qui longeait le chemin de halage. Vers onze heures du soir, quoique la lune fût superbe, il n'avait rien découvert. Déjà il se disait :

— C'est à recommencer :

Et il se disposait à reprendre le chemin de la gare, quand il se trouva en face du pont des piétons, qui est en smont du pont du chemin de fer. Ce fut presque machinalement qu'il s'y engagea, pour regarder la Seine, qui s'étendait avec une

merveilleuse clarté au-dessous de lui. Comme tous les hommes qui ont touché à la terre, il aimait la nature et se laissait facilement émouvoir par la beauté d'un paysage. Il s'accouda sur le parapet du pont et resta là assez longtemps ; il alluma même un cigare. Il rêvait à son enfance, qui s'était écoulée si paisible ; puis il songeait à la terrible et cruelle existence qu'il menait. Cela augmentait l'amertume qu'il ressentait. Et, contemplant les flots qui passaient devant lui, il murmura :

— Quel beau linceul cela me ferait ! Je ne souffrirais plus !

Il eut alors un geste brusque, et son bras détacha une petite pierre qui tomba. Il n'entendit pas de clapotement, mais un bruit mat. Et aussitôt une voix cria en dessous :

— Hé ! Là-haut vous ne pourriez pas faire attention ?

Brigard fut bouleversé par le son de cette voix.

— Est-ce possible ? balbutia-t-il.

Il regarda attentivement au-dessous de lui et distingua une barque, dans laquelle un homme pêchait à la ligne. L'homme était coiffé d'un large chapeau. Impossible de voir son visage.

— Je saurai bien qui tu es ! dit Brigard rageusement.

Et il laissa tomber son cigare, qui était bien allumé juste au-dessus du chapeau. La voix hurla avec colère :

— Ah ça, tonnerre ! prenez-vous mon chapeau

terpellation de M. Alexandre Seiler sur la situation du chemin de fer de la Furka. Nos lecteurs liront plus loin la réponse de M. Haab, conseiller fédéral.

M. Steublé interpelle sur le rôle et l'activité du conseiller national Platten en Russie.

M. Muller, conseiller fédéral, décharge sa responsabilité sur le dos du gouvernement zurichois, ce dont l'interpellant ne se montre qu'à demi satisfait.

M. Petrig développe une motion ainsi conçue: « Le Conseil fédéral est invité à examiner s'il n'y a pas lieu d'instituer le système de la peine conditionnelle ou du sursis pour la répression des contraventions aux lois fédérales, aux arrêtés fédéraux et aux ordonnances, etc.

M. Muller accepte la motion pour étude. Au Conseil des Etats, M. Wettstein développe son interpellation sur les incidents de la direction des douanes de Schaffhouse et sur les causes de la disgrâce du directeur Rutsch.

M. Motta dit que la démission du chef des gardes-frontières Kaelin a été la conséquence d'une négligence dans le service, fréquentation des auberges, emprunts à des subordonnés, vie privée peu recommandable.

Quant à Rutsch, on lui reproche l'intrusion dans des affaires qui ne le concernaient pas et la perception indue de gratifications, un défaut de surveillance de la contrebande, etc.

M. Dind développe son postulat tendant à accélérer la baisse des prix des denrées et objets de première nécessité.

Il faut, dit-il, que les prix excessifs excluent tout bénéfice exagéré. L'orateur demande des garanties et des assurances au sujet du ravitaillement et de l'alimentation.

M. Ador et M. von Arx, appuyant le postulat, font un exposé de la situation. Les difficultés de transport sont la cause principale de la pénurie actuelle et il est à espérer qu'après la conclusion de la paix définitive, la crise des transports prendra fin.

M. von Arx remarque que sur 113.000 tonnes de marchandises suisses débarquées dans les ports de Cette, Marseille et Gênes au mois de février, 53.000 seulement ont pu arriver en Suisse depuis cette date.

VALAIS

Décisions du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat adopte en 2me lecture le projet de code de procédure civile, ainsi que le texte du message accompagnant le projet.

— Le Conseil d'Etat adopte :

1. un arrêté convoquant les assemblées primaires pour le 4 mai 1919, en vue de la votation fédérale sur l'insertion d'un art. 24 ter dans la Constitution fédérale (navigation) et l'adoption d'un article constitutionnel relatif à la perception d'un nouvel impôt de guerre extraordinaire ;

2. un arrêté rapportant celui du 24 décembre 1915 prescrivant diverses mesures de police relatives aux débits de boissons, à la danse, aux mascarades et aux lotos.

— Il accorde à M. Alfred Gillioz, pour raison de santé, sa démission de conseiller de la commune d'Isérables.

— Après avoir entendu un rapport du chef du département de Justice et Police concernant une pétition des coiffeurs, lesquels demandent que leurs magasins restent fermés le dimanche, le Conseil d'Etat estime que dans l'état actuel de la législation, il ne peut faire droit à cette requête, les décisions de cette nature relevant des autorités communales. Toutefois, il appuiera les communes qui prendront les mesures dans le sens de la pétition dont il s'agit.

— Le Conseil d'Etat approuve :

1. le règlement de fabrique de la scierie Jean Cerutti, à Sierre ;

2. le projet présenté par la commission respectivement concernant la répartition des dons en faveur des incendiés d'Euseigne. La liste de ces dons sera publiée.

— Est nommé débitant de sels M. Joseph Dorsaz, à Martigny-Bourg.

— Le Conseil d'Etat, vu que toutes les formalités légales ont été remplies et qu'aucune opposition n'a été formulée, déclare d'utilité publique l'expropriation demandée par la commune de Sierre en vue de l'élargissement de la route de Monderèche à St-Charles, et il met cette œuvre au bénéfice de la loi du 26 novembre 1900.

— Il désigne :

1. M. Jean Gay, conseiller à Sion, comme expert de l'Etat et président de la commission chargée de l'estimation des terrains expropriés en vue de l'assainissement de la plaine du Rhône Riddes-Martigny ;

2. M. Emile Carraux, vice-président à Vouvry, comme expert de l'Etat et président de la commission chargée de la taxe des terrains à exproprier pour l'établissement du câble de Châble-Croix.

— Consulté sur un cas particulier, le Conseil d'Etat estime que les cantines ouvertes par les fabriques exclusivement pour les employés et ouvriers de ces établissements doivent être considérées comme des cercles privés dans le sens l'art. 15 b de la loi sur les auberges.

— Le Conseil d'Etat délègue son président et le chef du Département militaire à la cérémonie funèbre qui sera célébrée à l'église de Glis le 12 avril prochain à la mémoire des soldats haut-valaisans décédés depuis la mobilisation de 1914.

— Le Conseil d'Etat approuve les décisions prises par le Conseil communal de Sierre le 15 mars écoulé au sujet de la garde civique créée dans dite commune. Toutefois, l'Etat ne pourra accorder de subside pour cette institution.

— Il porte un arrêté rapportant celui du 3 juillet 1917 concernant l'imposition de la quarantaine aux porcs d'élevage importés dans le canton.

— Il est accordé les permis de coupe ci-après :

1. à la bourgeoisie d'Orsières, pour 150 m³ de bois de service et 120 stères dans la forêt de Gatzrenza ;

2. à la bourgeoisie de Leytron, pour 300 m³ dans la Grande Forêt ;

3. à M. Camille Gay-Crosier, à Trient, pour 50 m³ à Plan des Jours.

— Le Conseil d'Etat prend connaissance du résultat du compte d'administration pour l'exercice de 1918, lequel boucle :

en dépenses par	fr. 5.913.502.44
en recettes, y compris celles provenant de l'impôt sur les bénéfices de guerre, par	fr. 5.608.386.92
Excédent des dépenses	fr. 305.115,52

Saillon. — Les électeurs de la commune de Saillon ont réélu président de la commune M. Emile Cheseaux, dont la démission avait été acceptée par le Conseil d'Etat, pour des raisons de santé, nous dit-on.

Aucun autre membre du conseil n'a voulu accepter cette lourde charge, à cause surtout de l'état pitoyable dans lequel se trouve la commune sous le régime conservateur.

Régie.

Le marché des vins. — Mon article paru dans le *Confédéré* du 29 mars a été ou a voulu être mal interprété par certains gens qui, invoquant la modestie, ne signent pas leur article.

A ces messieurs je dirai donc de suite que je ne me trouve absolument pas embarrassé pour confirmer en entier mon article précédent, destiné à protéger le commerce honnête plutôt qu'à discréditer dans l'opinion publique les autres négociants en vins étrangers établis dans le Valais et je m'étonne qu'il ait soulevé de telles protestations de la part de quelques anonymes. Et puis ceux-ci m'invitent à publier le nom des maisons peu sérieuses, j'y consens volontiers : ces maisons sont celles qui vendent de la marchandise falsifiée, comme cela arrive fréquemment et dont les noms sont publiés par les autorités compétentes.

Si donc ces messieurs anonymes ne se trouvent pas dans cette liste, la fin de mon article ne les concerne nullement et ils doivent reconnaître que, loin de les discréditer, mon intention était de les protéger.

Cela établi, je me demande si, au lieu de s'élever en critiques mesquines, ces mêmes personnes n'eussent pas mieux fait de garder le silence et pourquoi ne font-elles pas connaître leurs noms.

A. ROSSA,
Vins en gros.

La ligne de la Furka. — En réponse à l'interpellation de M. A. Seiler dont nous avons parlé, M. Haab, conseiller fédéral, a reconnu que la compagnie de la Furka sera obligée de cesser le trafic dans 10 jours.

Si le canton du Valais veut y parer en faisant des avances, dit M. Haab, le Conseil fédéral considérera ces avances comme des créances garanties, mais il n'accordera aucune subvention, car cela constituerait un précédent inadmissible qui aurait des conséquences financières incalculables. D'autre part il établira un service de voitures qui assurera le transport des voyageurs et de la poste.

Ainsi, après quelques années d'exploitation seulement, voilà les Conchards obligés de reprendre la poste pour voyager au lieu des voitures du chemin de fer. La chose n'est pas banale.

A chacun son métier et les chèvres... — Un habitant de Rarogne nous adresse la note suivante dont il réclame la pleine responsabilité :

A ce qu'il semble, le bureau de poste de notre localité ne peut suffire à la besogne sans l'aide d'un auxiliaire.

Depuis quatre mois pour le moins, nous voyons avec étonnement une tierce personne venir presque chaque jour prendre place au bureau, pour traiter ses propres affaires, ou se chauffer les pieds... Au besoin, il dessert volontier le guichet ou le commutateur téléphonique... Nous ne savons quel motif pousse cet étrange fonctionnaire, totalement inconnu à venir s'immiscer dans des affaires qui ne le regardent absolument pas et nous osons espérer que l'autorité administrative compétente voudra bien faire cesser au plus tôt ce manège, car un pareil abus ne saurait être toléré plus longtemps.

En attendant le nettoyage, nous aimerions que nos buralistes coiffent du chapeau gommé de postillon leur auxiliaire bénévole et recherché. Sa présence alors nous gênerait moins.

Des mécontents.

Militaire. — Le capitaine Albert Rowailier, de Chermignon, quartier-maître de la brigade de montagne 3, vient d'être nommé major par le Conseil fédéral.

C'est, à notre connaissance, le premier officier supérieur valaisan dans les troupes d'administration.

Subventions fédérales. — Il est accordé au canton du Valais 60 % des frais de reboisement dans le bassin de la Siagne, communes d'Arbaz et Savièse, maximum 24.000 fr.

Martigny-Combe. — Simple question.

— Pourquoi le bois que la commune a coupé à la Caffé (du côté de l'envers), n'a-t-il pas été transporté par chars puis vendu à proximité de la gare de Martigny-Bourg, comme le prévoyait le cahier des charges ?

Il paraît qu'un personnage assez important de notre commune est intéressé dans l'affaire. Est-ce peut-être ce qui a fait qu'après coup le bois a été vendu au fond de la forêt, puis descendu comme l'on sait. Alors pourquoi établir les chemins forestiers ?

Nous prions l'autorité supérieure compétente, qui, peut-être ignore la chose, de bien vouloir prendre des mesures pour qu'à l'avenir cela ne se renouvelle plus, car nous estimons qu'il peut en résulter une perte pour la commune.

Nous croyons du reste savoir que l'affaire n'est pas liquidée. Attendons...

Bagnes. — Prix du bétail. — En dépit des entraves mises à la spéculation des produits laitiers, la hausse du bétail n'a pas l'air de se ralentir. On nous rapporte que ces jours derniers il s'est vendu dans la commune deux vaches de choix 2000 et 2500 francs, la dernière à un amateur de reines de Martigny-Combe. A notre connaissance ces chiffres n'avaient pas été atteints jusqu'ici, dans la région du moins, pour des pièces de bétail de la race d'Hérens.

Trains le dimanche. — Le dimanche 20 avril, jour de Pâques, les trains circuleront sur les C. F. F., sauf les trains de marchandises.

On ne prévoit encore aucune amélioration à l'horaire actuel.

— Depuis quelques jours les trains circulent à la traction électrique entre Brigue et Viège.

Dès le dimanche 6 avril, trois trains dans chaque sens circuleront régulièrement tous les dimanches entre ces deux localités.

L'hiver. — Depuis samedi à mercredi, il a neigé presque sans discontinuer et la couche de neige qui recouvre la terre ne fait guère penser que nous sommes au début d'avril. Il est tombé plus de neige à Lausanne et Genève que dans la plaine du Rhône. Dans la vallée de Conches, il y en a 80 centimètres.

Quoique les giboules d'avril ne soient pas rares, une chute de neige comme celle-ci ne se voit pas souvent à cette saison.

Un lecteur de la *Revue* signale une coïncidence curieuse : Le 31 mars 1865 il fit un temps semblable à celui que nous avons eu le 31 mars et le 1er avril 1919. Il tomba plus d'un pied de neige. Cette neige fondit très rapidement, et dès ce moment jusqu'à l'automne le temps fut à peu près continuellement beau. Le vin de 1865 est resté un des grands vins du siècle passé.

Souhaitons qu'il en soit de même cette année.

GENÈVE

Les chutes de neige

La ville entière est encore sous la neige qui n'a cessé de tomber durant toute la nuit et la journée du 1er avril. De partout, même de Paris, on signale d'abondantes couches, atteignant 40 centimètres à Lausanne, 60 au Pont et 1 m. 50 au Risoux. La circulation des trains ne paraît pas avoir souffert.

— Oui! comme une idée fixe!

— Moi aussi, j'y ai songé tout ce soir; mais il y a de telles preuves contre ce que tu crois...

— Eh! fit Serge avec empotement, savons-nous toute la vérité? N'y a-t-il pas quelque détail que nous ignorons encore et qui pourrait nous éclairer tout à coup...? J'ai besoin de reparler encore de cela avec Thérèse et avec Julienne...

— Nous allons les voir, M. Fourmont est resté à Paris. Dès qu'il sera rentré et endormi, Jacquet viendra nous prévenir... J'ai causé quelques instants avec lui, tout à l'heure...

Claude achevait à peine ces mots qu'un pas retentit sur la route.

— Tiens, le voici, dit-il.

— Non. C'est Zéphirin.

Brigard écoutait, toujours, couché à plat ventre, ne perdant pas une parole...

V

OU L'ON VIENT A L'AIDE DE LA POLICE

Angéline dormait encore, d'un sommeil agité, lorsqu'on frappa deux petits coups à la porte de sa chambre. Elle demanda, étonnée.

— Est-ce vous, Martine ?

Une voix joyeuse lui répondit :

— Eh non, ma chère, c'est moi! Dépêchez-vous de vous lever! Si vous saviez les grosses nouvelles

que je vous apporte! Victoire! Victoire!

Elle se leva en hâte et entra dans sa chambre. Quand elle vit Brigard, tout rayonnant dans le jour clair du matin, elle fut stupéfaite. Il le devina et dit :

— Ah, ah! cela vous bouleverse de me voir ainsi? Pour un peu, vous ne me reconnaitriez pas?... Dame! ma chère, il suffit d'une minute de bonheur pour transformer un homme!

— Une minute de bonheur?

— Eh, oui, nous les tenons!

Et, remarquant une inquiétude qui assombrissait soudain le visage d'Angéline, il lui cria changeant brusquement de ton :

— Ah ça, ma belle amie, ne serions-nous plus dans les mêmes dispositions que l'autre nuit ?

Elle domina son émotion et répondit en souriant :

— Mais si, mon ami, mais si! Seulement, je suis à peine éveillée...

— Oh! vous êtes charmante ainsi.

Il la contempla avec amour, dans son déshabillé coquet qui détaillait sa belle poitrine, ses hanches larges. Parbleu, l'espoir de posséder un jour cette délicieuse femme, valait bien quelques années de souffrance!...

— Puis, dit-elle, vous ne m'expliquez rien... Vous ne me racontez rien...

— Hé, un peu de patience, ma chère! J'ai commencé par vous annoncer le résultat: nous les

tenons! J'ai ri tout le chemin, à cette douce pensée... Mais riez donc, ma chère!

Elle se mit à rire, maîtrisant l'envie qui lui venait d'insulter cet être grossier.

— Oui, riez, dit-elle. Je ris de confiance... j'espère, qu'après cela, vous m'apprendrez...

— Ma chère, on les pincera tous, d'un seul coup de filet!... Là, ne vous impatientez plus; je vais vous donner des détails. Seulement, ne m'offrez-vous pas un biscuit, avec un petit verre de ce cognac, que vous réservez au patron?... Je vous jure que je l'ai bien mérité, cette nuit!

Sans rien répondre, elle alla chercher une assiette de biscuits et le carafon de cognac. Elle servit même Brigard, qui riait toujours en répétant :

— Ah! Quelle nuit! Quelle nuit!

Il commença enfin son récit. Il s'étendit longuement sur la bonne farce que lui avait jouée Zéphirin.

— J'aurais dû penser à cela tout de suite, et me défier de cet animal-là; mais vous aviez raison la jalousie m'affolait... Je ne serai plus jaloux, je vous le jure! Que voulez-vous, cette idée ridicule, que vous aimez votre cousin, était entrée dans mon cerveau; et je ne pouvais plus la chasser! Oh! c'est fini, bien fini! Je vois que vous êtes aussi joyeuse que moi à la pensée que nous allons les faire reprendre tous, tous!

— Certes! déclara l'aventurière, avec un geste

violent. Et Serge, le premier! Mais comment?

Elle avait prononcé cette phrase avec un tel accent de vérité que Brigard n'hésita plus à lui dévoiler tous les secrets qu'il avait découverts pendant la nuit :

— Une nuit que je n'oublierai pas, ma chère! Cela m'a creusé...

Il but un second verre de cognac; et Angéline le remplit encore; en lui échauffant la tête, elle le ferait encore mieux parler, pensa-t-elle. Maintenant, il racontait l'incident du cigare :

— Comprenez-vous cela? un aussi simple hasard me livrant Claude Garancier! Quelle audace! Pêcher sa petite friture comme un bon bourgeois, quand on a à répondre d'un assassinat! Il est vrai que Serge Morain et Claude Garancier ont l'espoir de prouver leur innocence.

Angéline tressaillit. Brigard continuait :

— Eh oui, ma chère, ils ont certains soupçons... sur certaine personne...

— Sur qui? fit-elle en tremblant.

— Ils ne l'ont pas nommée.

— Brigard, ne mentez pas!

— Ma parole! Lorsque les deux amis se sont rencontrés sur le chemin de halage, et que moi je les écoutais, couché à plat ventre contre la berge, j'ai bien entendu toutes leurs paroles. Ils soupçonnent une femme; mais ils n'oseraient pas l'accuser, car il y a des preuves, absolues, que cette femme n'était pas à Paris, au moment du crime...

Samedi, Dimanche et Lundi, 12, 13 et 14 avril, au Royal Biograph, à Martigny

CHRISTUS. film d'art religieux d'une remarquable beauté.

EN SUISSE

Le procès de la grève générale

Le procès des instigateurs de la grève générale de novembre dernier a repris lundi. Dans son réquisitoire, l'auditeur Meyer a requis les peines suivantes :

Sont déclarés coupables :
a) de mutinerie, commise par l'édition et la publication de l'appel à la grève générale de protestation du 7 novembre 1918 ; sont inculpés de ce délit : Grimm, Ilg, Durr, Schurch, Kaufmann et Schneeberger.

b) de mutinerie, commise par l'édition et la distribution de l'appel au peuple travailleur suisse, du 11 novembre 1918. Sont inculpés : Allgöwer, Duby, Eng, Grimm, Gros-pierre, Gschwend, Huggler, Ilg, Kaufmann, Lang, Reithaar, Ryser, Schneider, Schurch, Wiker, Platten, Schmid et Nobs.

Pour le cas où les personnes mentionnées sous les lettres a et b seraient acquittées du chef d'accusation de mutinerie, elles devront être condamnées pour contravention à l'arrêté du Conseil fédéral du 11 novembre 1918, art. 3 et 4, et toutes les personnes indiquées sous lettre b, sauf Platten, et plus Perrin.

Acquittement, pour manque de preuves, pour Schneeberg.

En application des divers articles de la loi militaire et pénale, les peines suivantes sont requises :

Allgöwer, 6 mois de prison ; Duby, 7 ; Durr, 6 ; Eng, 6 ; Grimm, 10 ; Gros-pierre, 6 ; Gschwend, 6 ; Huggler, 7 ; Ilg, 8 ; Kaufmann, 8 ; Lang, Reithaar, Ryser, chacun 6 mois ; Schneider et Schurch, chacun 8 mois ; Wiker, 7 ; Nobs, 9 ; Schmid, 6 ; Platten 3 ans et privation des droits civique pendant 10 ans.

Les conditions éventuelles suivantes sont requises pour le cas d'acquiescement du chef d'accusation de mutinerie :

Allgöwer, 3 mois ; Duby, 5 ; Eng, 1 mois ; Grimm, 8 ; Gros-pierre, 3 ; Gschwend, 2 ; Huggler, 5 ; Ilg et Kaufmann chacun 3 mois ; Lang et Reithaar, chacun 2 mois ; Ryser, 3 ; Schneider, 4 ; Schurch, 3 ; Wiker et Nobs, chacun 5 ; Schmid, 3.

En outre, Perrin à 1 mois. Durr serait à acquitter. Contre Platten, il reste la peine requise concernant la mutinerie. Schneeberger serait à acquitter.

Les frais seraient mis à la charge des condamnés, solidairement.

Le traitement des juges fédéraux

Le Conseil fédéral propose aux Chambres l'augmentation du traitement des juges au tribunal fédéral de 15 à 20,000 francs et d'un supplément de 1000 fr. pour le président, avec effet rétroactif au 1er janvier 1919, jour à partir duquel les suppléments de renchérissement des juges au tribunal fédéral seront supprimés.

Traités dénoncés

On mande de Berne au *Journal de Genève*, que, dans sa séance de lundi matin, le Conseil fédéral a décidé à l'unanimité de dénoncer les traités d'établissement avec l'Allemagne et avec l'Italie.

La journée de huit heures

Le *Vorwärts* de Bâle apprend que les pourparlers entre les représentants de l'Union des industriels suisses des machines et de l'Union des ouvriers métallurgistes suisse au sujet de l'introduction de la journée de huit heures, ont abouti provisoirement à un accord. La journée de huit heures sera introduite à partir du 1er octobre 1919 pour l'industrie métallurgiste et pour l'industrie des machines dans la Suisse entière. A partir du 3 mai sera provisoirement introduite la semaine de 50 heures.

Cet accord doit encore être ratifié par les deux Unions.

Le comité central du parti démocratique du canton de Zurich a décidé de soutenir énergiquement, sur le terrain fédéral et sur le terrain cantonal, l'introduction de la semaine de 48 heures.

Pour le personnel des C. F. F.

Conformément à la décision du conseil d'administration des C. F. F., le Conseil fédéral propose à l'Assemblée fédérale d'accorder pour 1919 les allocations de renchérissement suivantes aux fonctionnaires, employés permanents et ouvriers pensionnés des C. F. F. : 340 fr. pour les invalides pensionnés, 210 pour les veuves pensionnées, 40 pour les orphelins pensionnés et 270 pour les ouvriers pensionnés.

Le samedi après-midi libre

Le Conseil fédéral a décidé lundi l'introduction du samedi après-midi libre pour le personnel de l'administration fédérale. Celui-ci n'aura à fournir aucune compensation.

Le nouveau chef de l'état-major

Le correspondant de la *Suisse libérale* annonce comme imminente la démission du colonel de Sprecher et comme probable la nomination du colonel Sonderegger comme chef de l'état-major.

Foire d'avril. — Brigade le 24. — Martigny-Bourg, le 7. — Martigny-Ville, le 28. — Monthey, le 23. — Sierre, le 28. — Stalden, le 23. — Viège, le 30.

ÉTAT-CIVIL DE MARTIGNY

(Mois de mars)

Naissances

Saudan René-Joseph, d'Ernest, Combe. Pelouchoud Charles, de René, Ville. Buillet Marie-Louise, d'Evariste. Mabilard Fernand-Antoine, d'Eugène, Charrat. Rouiller Albert, de Jules. Scherrer Olivine, d'Hermann, Bourg. Vouilloz Marie-Anne, d'Albertine. Combe. Giroud Blanche, de François, Guercet. Pellaud Léonce, de Pierre, Chemin. Biollaz André, d'Edouard, Charrat. Chappot Félix, d'Aristide, Combe. Girard Rosa, d'Alfred, Ville. Terretaz André, de Joseph, Chemin. Pillet Georges, de Jules, Ville.

Mariages

Paul Droux et Thérèse Grand, Ville. Louis Terretaz et Blanche Abbet. Pont Antoine et Odile Luy, Charrat.

Décès

Magnin Henri, 2 mois, Charrat. Cretton Céline, 49 ans, Fontaine. Rouiller Mélanie, 88 ans, Rappes. Besse Alexis, 65 ans, Ville. Aubert Marie-Louise, 70 ans, Charrat. Pillet Louise, 89 ans, Ravoire. Closuit Constance, 67 ans, Ville. Pierroz Clément, 6 ans, Fontaine. Grand Philippe, 85 ans, Bâtiaz. Luy Eugène, 64 ans, Ville.

Colonie italienne

(Comitato pro Liberati s Liberatori)

Liste de souscription

Actis Giovanni 1 fr. Audisio Giuseppe 5. Antoniazzi Giovanni 5. Antonietto Carlo 5. Alberto Domenico 7.50. Baseggio Luigi 5. Balma Cesarina 5. Barbero Serafino 150. Bessero Giovanni 10. Balduzzi Giovanni 1. Bovio Augusto 20. Borlhet Carlo 5. Brugnoli Giovanni 5. Bionda Giovanni 1. Bosso Giov. 1. Caretti Battista 5. Conforti Antonio 50. Camia Mario 2. Darioli-Laveggi 35. Deregibus Pio 1. Della-valle Domenico 5. Fiscolini Albino 1. Gastaldo Giovanni 5. Gay Ernest, architecte, 10. Gualino Cecilia 5. Giulio Giuseppe 5. Gianada-Chiochetti Battista 50. Gianada-Chiochetti Secondo 50. Huster Frédéric 1. Kluser Robert 10. Longhi Francesco 5. Lucianaz Lorenzo 2. Leoni Domenico 5. Lonfat-Delaloye 25. Malletti Pietro 5. Meaglia Agnès 5. Meaglia Luigi 5. Manzoni Giuseppe 5. Marchionni Giacomo 5. Martinetti Carlo 4. Menegazzi Giovanni 1. Morandi Luigi 2. N. N. 1. Porcellana Felice 30. Pera Battista 5. Pera Rosa 5. Perron Augusto 30. Polli Enrico 2. Polinetti Giuseppe 1. Ragozzi Mario 2. Rosano Maurizio 2. Rossa Antonio 100. Rossa Angelo 5. Sartore Giuseppe 10. Sbarahli Giuseppe 1. Samaini Gius. 1. Samaini Daniele 1. Stragiotti Francesco 5. Turchi Antonio 5. Tonacini Enrico 2. Travaglini Carlo 2.50. Ulivi Torcello 2. Ulivi Giovanni 1. Vesco Carlo 5. Società Italiana M. S. 50. Ricavo vendita bandierine 51. Total fr. 850.

M. le baron Modica, vice-consul d'Italie à Brigue, nous charge de bien remercier les donateurs au nom du gouvernement italien ainsi qu'en son nom personnel.

Nous joignons aussi nos plus vifs remerciements.
Pour le Comité :
S. BARBERO.

La soirée de l'Octoduria

Ceux qui savent avec quel zèle inlassable le président de l'Octoduria se dévoue pour conserver à notre société de gymnastique la réputation qu'elle s'est acquise ne pouvaient douter de la réussite de la soirée des 29 et 30 mars. C'est dire qu'elle fut parfaite.

La partie gymnastique proprement dite a fait constater des progrès réjouissants. L'exécution des divers exercices fut bonne ; tout au plus, des regards exercés eussent-ils pu réclamer un ensemble mieux harmonisé.

« A la Poudrière » a bien fait rire. Il faut dire que les pièces militaires obtiennent assez facilement les bonnes grâces du public ; toutefois, pour ne rien enlever au mérite des acteurs, disons d'emblée qu'ils furent complets dans leurs rôles.

« L'Epave » et « l'Accroc » ont été supérieurement enlevés ; une diction impeccable, une facilité d'élocution à rendre des points aux diseurs des Folies-Bergères.

Les deux comédies ont fait ressortir les qualités sérieuses de plusieurs de nos acteurs improvisés. Dans « Le Mort qui ressuscite », c'est M. L. D. qui, dans le rôle de Jean Bonhomme, a fait montre d'un talent insoupçonné.

« Bougnol et Bougnol », que le public de notre ville connaissait pour l'avoir applaudie, il y a tantôt dix ans, à une soirée de l'Harmonie, fut un long succès de fou-rire. L'interprétation en fut excellente. Le rôle ingrat de Beaufumet mérite cependant une mention spéciale pour l'art avec lequel M. A. B. sut faire fi de ses prétentions désuètes de vieux bonhomme aux idées préconçues, pour faire triompher la précepte plus rationnel et combien plus doux de l'amour.

Le ballet valaisan a grandement mérité les applaudissements trénetiques qui l'ont salué, et si l'exécution, qui ne laissa rien à désirer, fait grand honneur à nos gyms et aux charmantes demoiselles qui les accompagnaient, une grosse part du succès en revient à M. H. G. qui en eut l'heureux concept en même temps que la haute direction.

Comme en toutes choses la fin couronne l'œuvre, une scène, qui avait le mérite d'être nouvelle et tout à fait originale, clôturait cette charmante représentation. C'était une scène alpestre, dans l'inspiration de laquelle on devine le goût subtil du sympathique papa S., dont l'amour de la montagne est devenu légendaire. C'était en effet un tableau impressionnant que cette assemblée d'armailis entourant d'authentiques lutteurs, dans un cadre pittoresque formé de décors dont le coup de pinceau est dû à notre talentueux ami Terrini.

Tous ceux qui ont eu l'heur d'assister à cette agréable soirée en garderont certes un charmant souvenir et ne se feront point faute l'an prochain de venir applaudir à nouveau notre vaillante Octoduria. Mais j'allais omettre de parler de la fin finale... A Martigny, l'on sait se divertir et quand on le fait, on y met du cœur et surtout de la persévérance... Aussi le bal qui suivit fut-il des plus entraînants : l'humour et la bonne harmonie y obtinrent force de loi et si l'on dansa ferme, l'on but sec jusque fort avant dans la nuit, j'allais dire jusqu'au jour. F.

Gustave Chaudet à Martigny

Nous avons le plaisir d'annoncer à nos lecteurs que M. Gustave Chaudet, dont on se souvient la belle conférence de l'an dernier sur son voyage à Verdun, a bien voulu accepter de venir répéter à Martigny sa captivante conférence sur Joffre, Clemenceau et Foch, qui eut un si grand succès à Lausanne et dans d'autres villes romandes. Ce sera pour le jeudi 10 avril, à 8 h. 1/4 du soir. Une date à retenir.

Extraits du „Bulletin officiel”

Numéro du 28 mars

Arrêté du Conseil d'Etat du 21 mars concernant la votation populaire fédérale (navigation) et l'arrêté fédéral concernant l'adoption d'un article constitutionnel relatif à la perception d'un nouvel impôt de guerre extraordinaire (votations fédérales du 4 mai 1919).

Arrêté concernant la fermeture des magasins et des auberges. L'arrêté du 24 décembre 1915 relatif aux débits de boissons, à la danse, aux mascarades et aux lotos est rapporté.

Arrêté rapportant celui du 3 juillet 1917 concernant l'imposition de la quarantaine aux porcs importés dans le canton.

Organisation d'un concours avec primes par le département de l'intérieur pour la bonne fabrication et la conservation du beurre et du fromage.

Diplôme intercantonal pour l'enseignement du français à l'étranger (session d'examens à Neuchâtel en mai et en juin).

Cours de guides pour aspirants-guides de montagne, à Brigue au mois de juin.

Libération du service.
Assurance militaire.
Recensement des automobiles (demander formulaires au Département militaire).

Banque de Martigny

Closuit Frères & Cie

Maison fondée en 1871

Emission et paiements de chèques sur tous pays

Envois de fonds en tous pays

Change — Achat et vente de titres

Encaissement de coupons

Souscriptions à tous emprunts

(Envoi de prospectus sur demande)

PRÊTS — AVANCES S' R TITRES

Toutes opérations de banque

ROYAL BIOGRAPH - MARTIGNY

Dimanche 6 avril, à 2 1/2 h. et 8 1/2 h.

La vie dans les profondeurs de la Mer

Groupe des tuniqueés (Scientifique)

AMOUR et TIGRES

Comédie américaine

LEA

(Les deux rivales)

Drame splendide tiré du roman de Félice Cavalotti Interprété par Karenne

JEANNOT DANS LA FOSSE

Gallino Félix, vins en gros, Martigny

Spécialité de vins fins du Piémont

Automobilistes,
Industriels,
Commerçants,

Dès ce jour baisse de 30% sur les prix
des carburants.

Disposant d'un fort stock de benzine, je suis à même de satisfaire à toutes les demandes. Je suis également bien pourvu dans les articles: Huiles, graisses et carbure.

Hirt-de Roll Fils, Victor Hirt, successeur

Dépôt: LAUSANNE - Gare du Flon

Téléphone 46.12

Télégrammes: Hirtderolle, Lausanne

Maladies des voies urinaires

M. X. à Fontainemelon nous écrit: «Je vous remercie sincèrement pour votre envoi de capsule dont l'effet a été très heureux. » Ceci est une des nombreuses attestations concernant la « Conocidine » (nom déposé) capsules balsamiques d'une efficacité absolue contre la blennorrhagie chronique et aiguë, cystite et prostatite. Supprime rapidement le rétrécissement du canal.

Prix de la boîte fr. 6.— les 3 boîtes fr. 17.50.

Pharmacie de la Place Grenus N° 26 Genève

Demandez brochure gratuite explicative.
(Ajouter 15 ct. pour le port.)

Agriculteurs!

Réservez une partie de vos terrains pour la culture des

Asperges, pois, haricots, flageolets, céleris etc.

qui sont toujours achetés aux plus hauts prix du jour par la

Société de Conserves Doxa, à Saxon

qui fournira tous renseignements et graines nécessaires.

MENUISERIE - EBÉNISTERIE

Ph. ITEN

Avenue des Acacias Martigny-Ville Téléphone 148

(Succ. de M. Edmond Rouiller)

Travaux de menuiserie soignés
Fabrication de meubles de tout genre
BOIS A BRULER

Avis. La soussignée se charge de la réparation des sommiers et matelas et se rend à domicile s'il est nécessaire.
Se recommande.
Vve FRANCISSETTI.
magasin Sauthier-Cropt.

MM. Bruttin & Co à Sion, Agence à Monthey

offrent actuellement les taux suivants :

En compte-courant	3 à 4 %
En bons de dépôt à l'année	4 1/2 %
" " " " " 2 ans	4 %
" " " " " 3 ans ou plus	5 %

ils ouvrent des comptes d'Épargne sur carnets au taux de 4 1/2 %



Eternit
Couverture excellente
Garantie de 10 ans
même contre la grêle
Infaillible contre les ouragans
Revêtements extérieurs de façades, bon marché et agréables à l'œil. - Revêtements impatrescibles de plafonds et de parois.
Eternit Niederurnen
On demande à louer pour la saison d'été une dizaine de vaches
On prendrait aussi des génisses à proportion de un par vache. S'adresser à M. Adrien Anex, Gryon s. Bex.

A vendre en détail
bonne paille fourragère
contenant une partie de bonne herbe.
BOCHATEY, Stand, Martigny

Jeune homme
robuste et actif est demandé comme magasinier et aide de bureau. Offres par écrit à la case postale No 17428, à Martigny-Ville.

Echalas
Mélèze extra
par toute quantité
PARC AVICOLE - SION

Cuisinière
On demande une personne de toute moralité et sachant cuisiner. Gage 50 à 60 fr. par mois. — Adresser offres avec références et copies de certificats à G. DUCREY, Martigny.

SEMENCES
potagères et fourragères
PARC AVICOLE - SION

A vendre à Lavey
proximité de St-Maurice par suite du nouveau pont

Maison d'habitation
de deux appartements de trois chambres et cuisine chacun, grange, écurie, dépendances et 20 a 66 ca d'excellent terrain attenant. — Bâtiment de construction récente. Eau dans la maison. S'adresser aux notaires Paillard & Jaquenod, à Bex.

A vendre
une centaine de
Caillettes de veau
S'adresser à Antoine Darbel-lay, à Martigny-Bourg.
A la même adresse
paille à vendre

Pommes de terre
de semences et de table
PARC AVICOLE - SION

DAMES
Conseils discrets par case
Dara 6803, Bône, Genève

On demande
un jeune homme
sachant bien traire, soigner le bétail et travailler la campagne. S'adresser à Gustave Rossire, à Aigle.

Eczémas-Dartres
et toutes les maladies de la peau: brûlures, blessures, éruptions, démangeaisons, furoncles, etc. sont radicalement guéris par le

Baume du Chalet
composé exclusivement d'essences de plantes.
Se trouve en pots ou en boîtes de 2 tubes à fr. 2.50 avec mode d'emploi dans toutes les pharmacies, dépôts locaux ou au Dépôt des produits du Chalet, à Genève.

A louer
appartement meublé
au National, à Martigny.
S'adresser à Alfred Girard-Bard.

Jeune fille
sachant un peu la cuisine
trouverait place
dans famille de Bulle. — Bon gage. — Certificats exigés.
S'adresser à Publicitas S. A. Bulle (Fribourg) sous P 666 B.

Règles mensuelles
Remèdes régulateurs contre les retards mensuels.
Ecrire à H. NALBAN, pharm. 33, rue du Stand, Genève.

CIDRE
depuis 50 centimes le litre, par fûts de 50 litres et au-dessus.
PARC AVICOLE - SION

Présure en poudre
Prix très avantageux
Laiterie du Parc Avicole
SION

Guérison complète du
Goutte et des Glandes
par notre friction antioigreuse
seul remède efficace et garanti
inoffensif.
Prix: 1/2 flacon 3 fr.
1 flacon 5 fr.
Succès garanti, même dans les cas les plus opiniâtres
Pharmacie du Parc Avicole

Vente aux enchères

L'avocat Marc Morand, à Martigny-Ville, faisant pour Mme Veuve Oscar Cornut et pour les héritiers de son mari, exposera en vente aux enchères qui se tiendront au Grand Hôtel Clerc, rue des Hôtels, à Martigny-Ville le 29 avril 1919, à 2 h. 1/2 de l'après-midi :

Le Grand Hôtel Clerc

avec tout son mobilier et ses dépendances comprenant grange-écurie, remise, auto-garage, jardin potager, pré et parc le tout situé à Martigny-Ville.

L'Hôtel Clerc comprend 80 lits environ et est dans un excellent état d'entretien.

Il peut être facilement aménagé pour industrie, pensionnat, maison locative, etc.

La vente pourra se faire en bloc ou séparément suivant les mises.

Les conditions seront données à l'ouverture des enchères.

Pour tous renseignements s'adresser à l'avocat Marc Morand, à Martigny-Ville.

Vente aux enchères

L'avocat Denys Morand, à Martigny-Bourg, agissant pour Mme Emma Bonvin, à Sion, exposera en vente aux enchères publiques, dimanche 6 avril 1919, au Café des Trois-Couronnes, à Martigny-Bourg,

un pré aux Petits-Epeney

sur Martigny-Bourg de 1634 m²

Les conditions de vente seront lues à l'ouverture des enchères.

Denys Morand, avocat.

Vente aux enchères

L'avocat Maurice Gross, à Martigny, agissant pour M. Jules Tavernier, autorisé par son conseil légal M. A. Soutter, exposera en vente aux enchères, le dimanche 13 avril 1919, au Café Bianchetti, à Martigny-Bourg, à 2 h. de l'après-midi,

un pré aux Epeney de 1665 m.

Cet immeuble se trouve à proximité du Battoir.

un marais aux Courtenaux de 1344 m.

Ces deux propriétés sont situées sur Martigny-Bourg.

Maurice Gross, avocat.

Vente aux enchères

On vendra par voie d'enchères publiques, le lundi 7 avril 1919, dès 1 h. de l'après-midi, au Café du Commerce, à Martigny-Bourg :

Break, Voitures à capote, Colliers,

Bâches de chevaux et de chars, etc.

Faucheuses et divers autres outils aratoires.

Tous ces objets proviennent de la succession de feu Albert Darbellay.

Pour l'hoirie : Camille Crittin, avocat.

Les Messagers de Pâques

du

Mercure

sont arrivés et ont pris place dans tous ses 137 magasins de vente de la Suisse !

Lièvres de Pâques, Œufs de Pâques

en chocolat, massépin, fondant, etc.

Petits paniers, Attrapes et une quantité d'autres ravissants articles de Pâques

forment une exposition riche et variée d'une marchandise de première fraîcheur.

Maison spéciale pour les Cafés

"MERCURE"

Chocolats suisses et denrées coloniales

Collège-Ecole supérieure d'Aigle

a) Section classique (latin-grec et latin-anglais) ;

b) Section scientifique ;

c) Ecole supérieure de jeunes filles.

Age d'entrée : 9 ans dans l'année.

Pièces à présenter : Extrait de naissance ou livret de famille et certificat de vaccination ; pour les élèves des classes primaires, le livret scolaire suffit.

Finances scolaires : Elèves réguliers : pour la 6^{me} classique, les 6^{me} et 7^{me} scientifique et école supérieure 50 fr., pour les autres classes scientifiques et classiques 60 fr., pour les autres classes de l'école supérieure 70 fr. par an.

Externes : 5 fr. par trimestre et par branche.

Les finances dues par les élèves sont payées en 2 termes. Lorsque deux ou plusieurs frères et sœurs fréquentent simultanément le Collège et l'Ecole supérieure, l'aîné seul paye la finance entière, les autres la demi finance.

Examens d'admission : Vendredi 11 avril 1919, à 2 h. de l'après-midi.

Début de l'année scolaire 1919-1920 : Mardi 29 avril 1919, à 2 h. de l'après-midi.

Les inscriptions sont reçues tous les jours de 11 à 12 h. au bureau de la Direction du Collège.

Le plan d'études est envoyé sur demande.

Aigle, 26 mars 1919. Le Directeur : Ad. Schaffner.

Au Bazar Economique à Monthey

On trouve

CHAUSSURES

pour Hommes, Femmes et Enfants

avec rabais

Ls SPIRA.

Avis

Le soussigné avise le public de Martigny-Combe et environs qu'il vient de reprendre le

Café de la Place, à Martigny-Croix

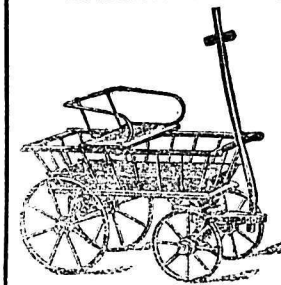
Par un service soigné et des marchandises de 1^{er} choix, il espère satisfaire toutes les personnes qui l'honoreront de leur confiance.

Maurice GAY-CROSIER.

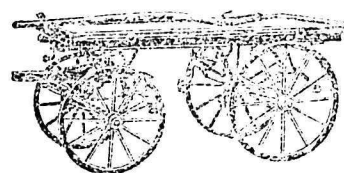
Société Montheysanne de Consommation, Monthey

Vente de farine d'avoine fourragère et de tourteaux de lin moulu

Echantillons à disposition



Ferd. Luisier
Fers & Quincaillerie
MARTIGNY



Chars à ridelles - Chars à pont

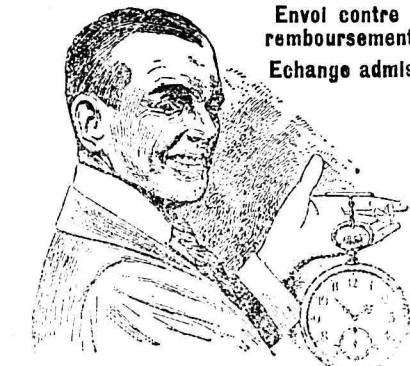
Toujours grand choix en magasin

Potagers

Buanderies

Outils agricoles et vinicoles. Pulvérisateurs.

Avant de faire vos achats, consultez mes prix avantageux !



Envoi contre remboursement
Echange admis

Envois à choix sans engagement pour l'acheteur illustré de montres, chaînes, bijouterie, régulateurs, réveils, sur demande, gratis et franco.

MONTRES POUR HOMMES

accompagnées d'un bulletin de garantie pour 3 ans

N° 201. Remontoir ancre, boîte métal blanc 7.75

N° 207. Remontoir ancre, boîte métal blanc à secondes qualité I 15.—, qualité II 10.75

N° 107. Remontoir ancre de précision, mouvement soigné, 15 rubis, boîte métal blanc 20.—

N° 209. Remontoir cylindre, boîte argent galonné, cuvette argent, mouv. soigné, 10 rubis 25.—

N° 217. Remontoir ancre de précision, forte boîte arg. gal., cuv. arg., mouv. très soigné, 15 r. 30.—

MONTRES POUR DAMES

accompagnées d'un bulletin de garantie pour 3 ans

N° 203. Remontoir cylindre, boîte acier oxydé 12.50

N° 213. Remontoir cyl., boîte arg. blanc ou gal., 6 r. 17.50

N° 215. Remontoir cylindre, boîte argent galonné, cuvette argent, 8 rubis 20.—

N° 214. Remontoir cylindre, forte boîte argent galonné, cuvette argent, mouv. soigné, 10 rubis 22.50

N° 212. Remontoir cylindre, très forte boîte argent galonné, cuv. argent, mouv. soigné, 10 r. 25.—

N° 508. Pendulette très belle sculpture, très bon mouvement 3.95

N° 704. Pendulette sculpture riche et soignée, hauteur 22 cm., excellent mouvement 5.—

C. Wolter-Mœri

FABRIQUE -- LA CHAUX-DE-FONDS
D'HORLOGERIE

Nous organisons pour lundi 7 avril, jour de foire, une

Grande Vente-réclame

pendant laquelle tous les articles d'hiver et mi-saison, soit confections pour dames et hommes, bonneterie, tissus, etc.

seront vendus à prix très bas

Voici quelques lots pris entre cent :

Confections pour hommes

1 lot **Complets** pr hommes, drap laine, teintes foncées

le costume 75.50

1 lot **Complets de travail** pour hommes en croisé très fort

le complet 25.50

1 lot **Pèlerines d'hommes** en drap laine très épais

la pèlerine 59.50

1 lot **Paletots de laine** pr hommes, drap 1^{re} qualité

le paletot 34.50

1 lot **Pantalons pour hommes**, drap laine 1^{re} qualité,

le pantalon 19.85

1 lot **Pantalons de travail** pour hommes, le pantalon 10.75

1 lot **Pantalons pour garçonnets**, le pantalon 5.40

Bonneterie pour hommes

1 lot **Chemises** pr hommes, flanelle couleur très épaisse,

la chemise 6.85

1 lot **Caleçons ou camisoles** molletonnés pr hommes,

la pièce 5.85

1 lot **Chaussettes** en tricot couleur pour hommes,

la pièce 1.55

1 lot **Maillots laine** en gros tricot serré, pr hommes,

le maillot 14.85

1 lot **Bandes molletières** très longues, bonne qualité 6.55

1 lot **Casquettes de drap** pr hommes, la casquette 3.25

Confections pour dames

1 lot **Costumes** en drap fin, jolies façons, teintes foncées

le costume 65.—

1 lot **Jaquettes** en drap doublé ou non doublé, la jaquette 22.50

1 lot **Jupes** en drap fin, la jupe 22.50

1 lot **Blouses** en pilou couleur, jolis dessins, la blouse 6.85

1 lot **Jupons** couleurs, le jup. 8.50

Bonneterie pour dames

1 lot **Chemises** pour dames, coutil couleur, belle qualité 5.85

1 lot **Pantalons** pr dames, coutil couleurs, très belle qualité 6.45

1 lot **Jupons molletonnés**, le jupon 5.85

1 lot **Corsets solides** avec jarretelles, le corset 9.85

1 lot **pantoufles chaudes** n° 37, 38, 39, 40 la paire 2.55

1 lot **tabliers fourreaux** av. ceinture, poche et garniture fantaisie

le fourreau 11.50

Au rayon des tissus

Inouï mais seulement lundi

la bonne flanelle coton couleur sera vendue le m. 1.65

l'essuie-mains au mètre 1.65

la toile de coton blanche le m. 1.65

la cotonne couleur, larg. 100 2.85

les draps laine 140 cm. pour costumes d'hommes seront vendus 14.85, 16.85 et 19.85

100 couvertures

mi-laine à 2 places sont cédées à 11.85 la pièce

100 couvertures

à 1 1/2 place sont cédées à 9.85 la pièce

Aux articles de ménage

Le gros savon de ménage 1.10

Le paq. de 10 b. d'allumettes 0.40

1 kg. de lessive 1^{re} qual. 1.15

1 gr. b. de graisse p. souliers 0.75

12 pinces à linge 0.50

Toute la vaisselle, faïence, porcelaine, etc. est vendue à des prix incroyables

Au rayon des chocolats

Le chocolat en poudre Kohler 1^{re} qualité, la livre 1.95

En outre, nos **Primes-surprise** seront distribuées gratuitement comme d'habitude à toute personne faisant un achat de 10 fr. Ces primes contiendront plusieurs objets utiles.

Visitez tous les Grands Magasins

VILLE DE PARIS, Martigny

Les meilleur marché et les mieux assortis du canton

Ville de Martigny. - Viande congelée

L'Administration de la Ville de Martigny avise le public que du 4 au 11 avril inclusivement, il ne sera vendu dans les boucheries de la localité que de la viande congelée au prix de 5.20 et 5.50 le kg.

Cette viande est fournie par l'Office fédéral du ravitaillement et l'Administration compte sur la bonne volonté de chaque citoyen pour que cette mesure soit observée intégralement.

Le seul moyen

d'acheter bon marché actuellement, c'est d'aller à la grande

Liquidation générale

Angle Palud-Madeleine

Il reste encore un grand choix de Vêtements, Pardessus, Manteaux mi-saison, Manteaux gabardine, Caouchoucs, Pantalons, Chemises, Chapeaux et Casquettes

Pour faire écouler facilement le restant nous faisons d'énormes rabais sur tous les articles en magasin.

Au Pont Neuf, Lausanne

Place Palud et rue Madeleine

A. SEGER.

Le Dépôt de chevaux 15

devant être licencié sous peu de jours, les particuliers ou fournisseurs ayant des

comptes ou réclamations à présenter

doivent le faire d'ici au 10 avril au plus tard.

Sion, 31 mars 1919. Le Quartier-maître.

A remettre et à vendre

Hôtels-voyageurs et de montagne
Buffets de gare, cafés, restaurants
Bâtiments avec force motrice
Fermes
Maisons locatives.

S'adresser à l'INFORMATEUR, Agence immobilière, Henri-L. MARTIN & Arnold PERA, à Monthey.

A vendre 2 bonnes jument

regotes, âgées de 6 et 10 m ainsi qu'un

gros cheval

d'un certain âge pouvant faire encore un bon service.

Chez ALESSIO, Martigny

A louer un appartement

de 2 chambres, cuisine, ca et galetas. Eau et électricité.

S'adresser à Joseph Veuthe Martigny.

A louer une chambre meublée

S'adresser à Emile MORE Martigny Gare.

On demande une Cuisinière

Fort gage.

S'adresser Café Plac d'Arme Lausanne.

apprenties Fusain

Un magnifique agrandissement 58x68 encadré, pour le prix de 39 fr.

S'adresser à Maurice Doras photo, Martigny.

Savon

blanc, pur à 1.15 le morceau de 300 grammes par 15 et 30 pièces. — Expéditions :

Yve JJ. Décaillot & Fils, à Salva Téléphone 2

Nous cherchons dans chaque localité des représentants

ou personnes sérieuses et actives visitant clientèle privée pour placement facile, par voie de souscription d'excellents titres suisses.

forte commission

Réclame et matériel y relatif à nos frais. — Adresser offres avec références, Case Mont Blanc 1176, Genève.

On offre à vendre 2 chèvres

S'adresser à Albert GAY, Martigny-Bourg.